



Syndicat des Enseignants de l'UNSA

67 cours Lieutaud
13006 Marseille
09 72 38 19 17

Membre de la fédération



Section académique d'Aix-Marseille

Réflexion académique sur l'Éducation prioritaire : contribution du SE-Unsa Aix-Marseille

Si l'on veut redonner la priorité à l'école alors il y a urgence à refonder l'éducation prioritaire tant ce secteur cristallise et reflète, tel un miroir grossissant, les problèmes et les difficultés qui agitent l'ensemble du système scolaire dans son ensemble.

Depuis trente ans, l'école française n'est jamais parvenue à diminuer l'échec scolaire généralement concentré sur les enfants des milieux populaires. Elle peine à devenir pleinement l'école de la réussite pour tous. Alors si trente ans après sa fondation, la politique des Zones d'Éducation Prioritaire n'a pas fourni les résultats escomptés et n'a pas globalement obtenu l'efficacité souhaitée, il faut en rechercher les raisons non pas dans ses principes fondateurs et dans l'investissement de ses acteurs mais dans un pilotage national souvent incertain et erratique parfois même absent.

Les empilements successifs et les appellations multiples des dispositifs ont achevé de brouiller la lisibilité des intentions et interdit des prises en compte adaptées à ces territoires où se concentrent les difficultés sociales les plus aigües.

Pour le SE-Unsa, refonder l'éducation prioritaire, c'est donc avant tout :

- Mettre en place une politique nationale claire, lisible par tous et assumée qui sera menée sur des territoires les plus déshérités, là où les élèves et leurs familles sont le plus en difficulté. Il est donc nécessaire de redessiner la géographie de l'éducation prioritaire pour éviter les phénomènes de ghettoïsation, de stigmatisation. Ce travail doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion sur un nécessaire réaménagement global de la carte scolaire afin de favoriser davantage la mixité sociale.
- Donner des moyens significatifs et ciblés en évitant l'effet de saupoudrage. Reconnaître la pénibilité du travail des équipes pédagogiques en aménageant les services afin de laisser davantage de temps à la concertation afin de générer des énergies nouvelles et de stabiliser les personnels.
- Permettre à tous les acteurs du terrain qui travaillent en partenariat de construire et de maîtriser progressivement une politique éducative adaptée et spécifique au contexte local.

1 - Réviser la géographie de l'Éducation prioritaire :

- Réviser la géographie de l'Éducation prioritaire, ce n'est pas trouver des « critères miracles » qui pourraient s'appliquer partout, sur tout le territoire français et qui assureraient un ciblage parfait. Des ajustements locaux seront toujours indispensables. Le SE-Unsa, contrairement à d'autres, défend une approche différenciée qui correspond à des priorités politiques locales.
- Cela suppose que l'Éducation nationale prenne toute sa place dans l'action interministérielle en faveur des territoires urbains en déshérence et s'implique pleinement dans un programme national (type Rar) sur les futurs 1000 territoires de la politique de la ville et que l'on articule davantage la carte de ZEP avec celle des zones urbaines sensibles (ZUS) et celle des bassins de formation.
- Le bilan de l'éducation prioritaire montre que certains RRS présentent des publics plus en difficulté que certains ECLAIR. Il est donc important de retravailler la labellisation à partir de critères partagés et transparents. Les dotations doivent être modulées en fonction du degré de difficulté en évitant les effets de seuil, toujours injustes. Enfin, le SE-Unsa demande qu'il n'y ait aucune sortie brutale du dispositif : des mesures de transition doivent être mises en œuvre, le cas échéant, sur plusieurs années.
- Pour les établissements et les écoles qui ne relèvent pas du programme national, les académies doivent mettre en place, à partir d'un cadre général national, de nouveaux critères de répartition des moyens, permettant de mieux aider ceux qui connaissent le plus de difficultés scolaires et sociales, qu'ils soient situés en milieu urbain ou rural, notamment les territoires ruraux et de montagne reconnus comme territoires de revitalisation.
- Une attention particulière doit être apportée aux écoles en difficulté, dont le collège de secteur n'est pas classé en éducation prioritaire.

2 - Donner des moyens significatifs et améliorer les conditions de travail des équipes pédagogiques

- Les moyens attribués aux établissements doivent être significatifs. Une véritable « priorité » ne peut se contenter d'un vague saupoudrage. Ils doivent également être garantis dans le temps pour permettre aux équipes de mener des projets sur le long terme.
- La refonte de l'éducation prioritaire ne peut pas se limiter à une redistribution d'une enveloppe qui serait maintenue à l'identique. Les « moins défavorisés » paieraient alors pour les « plus défavorisés », ceux qui quitteraient l'éducation prioritaire perdant leurs (quelques) moyens supplémentaires au profit de ceux qui y resteraient. Un abondement de l'enveloppe est pour nous indispensable si la politique d'éducation prioritaire veut vraiment faire une différence.
- Travailler en éducation prioritaire est forcément plus difficile qu'ailleurs. Ce constat établi, il est nécessaire de trouver les leviers pour pallier ces difficultés et inciter les personnels à y venir et à y rester. Les personnels doivent y trouver un réel intérêt. Pour le SE-Unsa, il est nécessaire de créer des conditions de travail adaptées, soutenir les dynamiques de projet, d'équipes, valoriser davantage les innovations et les expérimentations « qui marchent », qui donnent des résultats.
- Les temps de concertation, de travail en équipe, de rencontre avec les partenaires, en particulier avec les parents, doivent être inclus dans le service des enseignants.

Le SE-Unsa est également favorable à une décharge horaire pour les personnels enseignants et d'éducation travaillant en éducation prioritaire (au moins trois heures).

- Les formations d'équipe, in situ, doivent être développées et répondre aux attentes et aux demandes des personnels. L'éducation prioritaire pose de façon accrue des problématiques éducatives que les équipes veulent prendre en charge. En avoir concrètement et durablement la possibilité et les moyens pourraient être une raison supplémentaire de choisir d'y travailler.
- Il paraît nécessaire également d'éviter que soit affecté un trop grand nombre de personnels débutants ou précaires. Par ailleurs, si on souhaite susciter une attractivité vers les postes en éducation prioritaire, il paraît utile, qu'après un certain nombre d'années d'exercice, ces personnels puissent bénéficier de bonifications suffisamment conséquentes pour quitter ces établissements dans de bonnes conditions.

3 - Permettre à tous les acteurs du terrain qui travaillent en partenariat de construire progressivement une politique éducative adaptée et spécifique.

- L'éducation prioritaire s'inscrit avant tout dans un territoire qui a ses spécificités et ses problématiques. Les contrats d'objectifs doivent être le reflet des projets élaborés par les acteurs du terrain dans les écoles, les établissements et les réseaux.
- Pour assurer la continuité dans la prise en charge des élèves en difficulté tout au long de leur scolarité, une collaboration étroite et une synergie des approches pédagogiques entre le premier et second degré sont nécessaires.
- Il est aussi indispensable de disposer dans les écoles et établissements des personnels aux compétences spécifiques : RASED, psychologues scolaires, COP, éducateurs, personnels sociaux et de santé, assistants d'éducation et des enseignants surnuméraires nécessaires aux équipes pour leur permettre de prévenir et gérer au mieux les problèmes de comportement de certains élèves.
- Le rôle et la place des parents à l'école doivent être reconnus et valorisés.
- Il faut de plus renforcer les nouvelles professionnalités, densifier les réseaux et renforcer la continuité pédagogique dans le cadre du socle commun.

Nous attendons donc d'un gouvernement qui fait de la lutte contre les inégalités sa priorité politique qu'il se donne les moyens d'une politique d'éducation prioritaire ambitieuse. Celle-ci ne peut simplement passer par un redéploiement de l'enveloppe actuelle, même si la révision de la carte et la simplification des dispositifs sont nécessaires. Un abondement des moyens est indispensable pour que cette politique ait un impact réel. Le renforcement du travail en équipe et en réseaux est une piste pertinente. Le maintien du recrutement sur profil de professeurs référents peut également se justifier. Pour le SE-Unsa, la formation continue et du temps libéré pour le travail en équipe s'imposent dans tous les réseaux.